



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

Réf : CCAS24_46

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 8
Pouvoir : 1
Absents : 3

Date de la convocation : 14 juin 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Didier RENAUD, Martine BOURGES.

POUVOIR : Corinne JARASSIER représentée par D CHALLOT

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Roselyne NAVEAU, Vincent BAUDOUX

DÉLIBÉRATION N°46

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES (DDETS)

Les membres du CCAS sont informés qu'un appel à projet "mieux manger pour tous" est proposé par la Direction Régionale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Les projets retenus doivent justifier de dépenses de fonctionnement supérieures ou égales à 30 000€.

Afin de soutenir les structures de l'aide alimentaire qui ne peuvent pas y répondre, la DDETS peut les financer de manière ponctuelle grâce à une enveloppe dédiée.

Il est proposé aux membres du CCAS de solliciter une aide de 8000€ auprès de la DDETS pour l'achat de produits alimentaires pour la future épicerie sociale et solidaire.

Elle permettra de répondre au besoin des clients bénéficiaires, besoins qui ne sont pas pourvus ou partiellement par les produits issus du don.

Le plan de financement est le suivant :

MONTANTS HT				
	Dépenses		Recettes	
Achats produits alimentaires et non alimentaires	13 000,00 €	DDETS	8 000,00 €	53%
Achat petit matériel	2 000,00 €	ANDES constitution stock (CNES)	2 400,00 €	17%
		ANDES constitution stock (FAAD)	2 159,00 €	14%
		autofinancement	2 441,00 €	16%
TOTAL HT	15 000,00 €	TOTAL HT	15 000,00 €	

Après en avoir délibéré le CCAS :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Président de déposer la demande de subvention auprès de la DDETS pour l'achat de denrées alimentaires;
- **charge** M. le Président des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

27 JUIN 2024

